



Validité de mon contrat d'agent commercial immobilier

Par JohnN

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour m'éclairer sur ma situation.

J'ai signé un contrat d'agent commercial le 27 février 2020 et j'ai mis fin à mon contrat avec l'agence le 30 juin 2020.

Je souhaite continuer à travailler dans l'immobilier mais je suis tenu par une clause de non concurrence.

Cependant je me suis aperçu que dans mon contrat il y avait noté dans les obligations la remise de L'attestation de collaborateurs (carte blanche). Je n'ai jamais eu celle-ci et n'ai jamais été inscrit à la CCI car mon agence n'a jamais fait les démarches et m'a fait travailler sans. Ma question est donc la suivante mon contrat est-il caduc ? L'agence pourrait-elle faire jouer la clause de non concurrence ?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.